



CONFERENCE REGIONALE DES REPRESENTANTS DES ADHERENTS NATIONAUX EN REGION

Relevé de décisions de la réunion « Interfédérale »
5 mai 2010

CREATION du « GROUPEMENT RHONALPIN INTERFEDERAL SANITAIRE ET SOCIAL (Privé Non Lucratif) »

Présents :

Jo-Marie COLLARD : Délégué ANITeA/F3A
Philippe MAES : Administrateur Fédération des Rayons de Soleil
Michel ROBINET : Délégué Croix Rouge Rhône-Alpes
Jean Joseph PACHERIE : Délégué FEGAPEI
Emmanuel LAPORTE-WEYWADA : Délégué FEGAPEI
Fatia ELAZIZ : IGM ASD CAMELIA
Thierry DEGOUL : Délégué FEHAP
Jacques MARESCAUX : Délégué FEHAP
Alix de MARCILLAC ; Chargée de mission FEHAP
Christian JUNKER : Délégué UNIFED (et SYNEAS)
Jean-Pierre GALLAIRE ; Président régional UNA
Dominique LEBRUN : Mutualité Française du Rhône
Thierry DELERCE : Délégué territorial L'ADAPT
Maurice POMMIER : AVH LYON
Lhuis CABALLE : Délégation régionale de la Fondation Entraide Protestante
Alain PAVY : AIRe
Jany GUILLLOT : administratrice URIOPSS et FNARS
Denis LEGROS, administrateur URIOPSS et FNARS
Guy LABOPIN ; administrateur URIOPSS
Bruno de la BASTIE ; Président URIOPSS
Laure CHAREYRE ; Directrice URIOPSS
Pierre GAUDIER : Directeur Adjoint URIOPSS
Florence SEBASTIAN : Conseiller technique URIOPSS

Invitée : Bernadette DEVICTOR : Présidente CISSRA et CRS

Excusés :

Marie-Claude VIAL : Présidente FRACSS
Roxane RUIZ : Chargée de mission GIHP RA
Jean-François MERMET : Administrateur URIOPSS
Renée BARREL : UNAFAM
Francis CONTIS : Mutualité Française du Rhône, administrateur Uriopss

1- Création du GRISS(PNL)

L'ensemble des organisations représentées revient aujourd'hui avec la validation de l'objet de ce groupement et opte pour un des noms proposés. (Les autres fédérations invitées et qui ne sont pas présentes n'ont manifesté aucun désaccord).

GROUPEMENT RHONALPIN INTERFEDERAL SANITAIRE ET SOCIAL (PNL)

Rappel et complément de la réunion précédente du 11 mars 2010

Il nous semble aujourd'hui essentiel de viser une représentation forte et co-construite des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux en région.

C'est pourquoi l'Uriopss Rhône-Alpes a choisi d'inviter, au-delà de sa propre conférence régionale des adhérents nationaux à l'Uniopss, les représentants des autres fédérations FEHAP et FEGAPEI au titre du « mouvement » ainsi que la représentation des syndicats d'employeurs au sein de l'UNIFED (qui regroupe CROIX ROUGE, FEGAPEI, FEHAP, FNLCC et SYNEAS)

Rappel sur le lien entre le Comité d'Entente Rhône-Alpes secteur du **handicap**, le groupe de travail des représentants en région du RNOGCS¹ national pour les **centres de santé** et la Conférence Régionale de l'Uriopss pour les représentants en région des adhérents nationaux à l'Uniopss.

Une fois ces précisions apportées, il est mis en débat l'objet de ce groupe « interfédéral ».

Les orientations prises seront à faire valider par les instances de chacun selon leur propre règle.

Objet

C'est une instance collective et politique des organismes privés non lucratifs en région pour laquelle on identifie un objet à trois niveaux:

- **Lieu d'échange et d'élaboration d'une parole collective** sur la traduction de la mise en œuvre des politiques publiques nationales en région. Il s'agit d'élaborer ensemble des positions politiques communes sur les projets en région en matière de santé, médico-sociale et sociale qui ne se substituent pas aux actions propres de chaque organisme mais les renforce sur les options communes.

- **Une « porte d'entrée » pour les pouvoirs publics sur le secteur privé non lucratif** pour des problématiques politiques et transversales. L'objet n'est pas d'être l'interlocuteur unique des pouvoirs publics en substitution des fédérations et organismes respectifs mais bien d'être repéré comme pouvant relayer à l'ensemble du secteur privé non lucratif, dans sa diversité, les interpellations politiques et transversales. L'effet recherché est d'être identifié par les pouvoirs publics comme étant en capacité de relayer des questions politiques à la totalité du secteur privé non lucratif en région pour une réponse cohérente (et non pas uniforme) pouvant être connue et portée par tous.

- **Instance d'alerte et d'initiative commune** selon l'actualité (exemple actuel des représentations dans les futures instances régionales...).

Secrétariat : Uriopss Rhône-Alpes

2- Communication

Un courrier de communication doit être rédigé pour présenter ce groupement aux instances régionales et communiquer largement sur cette initiative. Le tableau de proposition des représentations sera joint à ce courrier.

Décision : proposition d'un projet de communication à l'ensemble du groupe (préparé par Fehap et Uriopss).

3- Initiative commune selon l'actualité : représentations au sein de la CRSA

En introduction et concernant la qualité de ces représentations, il faut rappeler qu'il s'agit de temps d'investissement conséquent (30 à 40 jours par an minimum). Les mandats sont de 4 ans renouvelables une fois.

Le principe retenu entre tous, est que les propositions que nous pourrions faire en commun, doivent porter sur des complémentarités permettant d'approcher la diversité des situations. Ceci exige des représentants un travail de coordination et d'échange en amont et aval des commissions ainsi qu'une présence effective dans les commissions de travail.

Dans la communication du GRISS auprès de l'ARS nous pourrions insister aussi sur une demande de souplesse d'organisation entre titulaire et suppléant car la charge complète reposant sur une seule personne risque d'être ingérable.

MISE à JOUR

PROPOSITIONS INTERFEDERALES

GRISS (P N L)

¹ Regroupement National des Organisations Gestionnaires des Centres de Santé

Représentations au sein de la CRSA Document de travail 5 mai 2010 et toujours en cours d'évolution

Par collège	Propositions de représentation interfédérales non finalisées
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 4^{ème} collège des partenaires sociaux <ul style="list-style-type: none"> o b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales ; 	UNIFED (1 titulaire et 1 suppléant) nomination par UNIFED
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 5^o collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale <ul style="list-style-type: none"> o a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé ; <p><i>Commentaire : L'ARS a sollicité la liste du collectif « ALERTE » pour ces représentations</i></p>	Une réunion de travail avec le collectif « ALERTE » est prévue le 18 mai à la FNARS avec l'URIOPSS pour répondre aux caractéristiques de ces représentants
<ul style="list-style-type: none"> o d) Un représentant de la mutualité française, désigné par le président de la Fédération nationale de la mutualité française ; 	
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 6^{ème} collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé <ul style="list-style-type: none"> o d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale ; 	<p>- Titulaire : FRAESS / et voir si suppléance avec autre organisme de prévention (Mutualité Française ou autre association)</p> <p>- Titulaire : ANITea ; suppléant ANPAA (sollicitation en cours)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - au sein du 7^{ème} collège des offreurs des services de santé <ul style="list-style-type: none"> o c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements; 	<p>- Titulaire : FEHAP ; suppléant URIOPSS</p> <p>- Titulaire et suppléant au sein FEHAP / CME</p>
<ul style="list-style-type: none"> o d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de l'organisation regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces établissements ; 	<p>- Alternance proposée selon la représentativité dans le soin à domicile en région entre établissements et SSIAD (FNEHAD et UNA)</p> <p>Question non réglée car il s'agit expressément d'Etablissements pour lesquels la FNEHAD est la Fédération représentative (en cours de négociation)</p>
<ul style="list-style-type: none"> o e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ; 	<p>- Titulaire : FEGAPEI ; suppléant en cours (handicap psychique ?)</p> <p>- Titulaire FEHAP ; suppléant Aire</p> <p>- Titulaire L'ADAPT ; suppléant URIMC</p> <p>- Titulaire URIOPSS ; suppléant en cours (Une candidature du handicap sensoriel vient de parvenir ?)</p> <p>Ou inversement avec la FEHAP</p>
<ul style="list-style-type: none"> o f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur 	<p>- Titulaire URIOPSS ; suppléant Croix rouge</p> <p>- Titulaire FEHAP / suppléant</p>

<p>proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ;</p> <p><i>Commentaires : dans ce collège il ne parait pas souhaitable de proposer tous les postes car les postes seront partagés entre le PNL/ le public/ et le privé lucratif. Seules 3 propositions sont faites sur les 4.</i></p>	<p>entraide Protestante</p> <p>- Titulaire UNA (pour valoriser le lien établissements et aide à domicile) suppléant ADMR</p> <p>Ou inverse si Una est suppléant de la Fnehad</p>
<p>o g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions ;</p>	<p>- Titulaire FNARS ; suppléant : voir adhérent commun avec Uriopss (réunion le 18 mai)</p>
<p>o h) Un représentant désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé implantés dans la région ;</p> <p><i>Commentaires une candidature est proposée :Dispensaire Général de Lyon (centre de santé polyvalent et maison des adolescents) :Proposition faite aussi au sein du RNOGSS pour une représentation la plus adaptée à la diversité demandée.</i></p>	<p>1 titulaire et 1 suppléant</p> <p>Désignation d'un centre de santé en référence au groupe RNOGSS :</p> <p><i>Discussion en cours avec le groupe régional représentatif des Centres de santé</i></p>
<p>o i) Un représentant désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les responsables des réseaux de santé implantés dans la région ;</p>	<p>- Titulaire : Réseau régional de cancérologie ; suppléant : proposition à Cormadom (en cours)</p>
<p>o j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé ;</p>	<p>Pas de notre ressort</p>

Méthode de travail

Ayant eu à intervenir pour l'ARS le 7 mai dernier (Laure Chareyre Uriopss) j'ai informé la direction de notre démarche et de notre demande spécifique concernant les alternances possibles entre titulaire et suppléant. L'ARS attend notre courrier de présentation et le tableau de proposition qu'il nous faudrait impérativement adresser au plus tard le 19 mai.

Rappel : Il est entendu que le « GRISS » ne se donne pas vocation à défendre des noms mais bien des personnes morales représentatives.

Merci de confirmer, d'infirmer ou faire vos remarques au sujet du projet de tableau des représentations par mail à tous et avant le 19 mai prochain. Nous continuons les négociations sur les questions encore en discussion.

Dès le 19 mai le courrier de communication sur le GRISS sera envoyé avec le tableau finalisé à l'ARS pour les propositions.

Dès le 20 mai, chaque Fédération et Organisme représentatif écrira à l'ARS pour présenter sa candidature en référence au « GRISS » en précisant le nom de la personne proposée et la représentativité de son organisme.

Laure Chareyre

Directrice Uriopss Rhône-Alpes

Secrétariat du GRISS